

se renseigner. Je ne critique pas le ministre de la Justice, dont les réponses hier étaient sympathiques. Mais le solliciteur général devrait au moins examiner les faits avant de faire des déclarations dogmatiques et catégoriques.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute fort qu'il s'agisse là d'une question de privilège.

LES MANIFESTATIONS DE VIOLENCE

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE À L'AIDE POSSIBLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale.

La collaboration ou l'aide du gouvernement fédéral a-t-elle été demandée par le gouvernement de la province de Québec à l'occasion des manifestations qui ont lieu actuellement au Québec et qui risquent de bousculer nos principes démocratiques et nous jeter dans l'anarchie?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, à 10 heures ce matin, dernier moment où j'étais à mon bureau, nous n'avions pas encore reçu de demande officielle du gouvernement de Québec relativement à l'envoi de troupes ou à la participation de celles-ci au maintien de la paix. Je ne peux donc pas dire si le gouvernement québécois a l'intention ou non de demander l'aide de l'Armée.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné que les troubles que connaissent actuellement les Québécois inquiètent également tous les Canadiens, le très honorable premier ministre entend-il, avec l'esprit de collaboration et de responsabilité qu'on lui connaît, offrir les services de son gouvernement pour mettre un terme aux actes de terrorisme et faire entendre raison à ceux qui soulèvent les gens innocents comme les étudiants et les jeunes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je pense que c'est acquis. En effet, j'ai eu des entretiens avec les autorités provinciales et municipales à ce sujet. Le gouvernement fédéral est prêt à collaborer avec elles si, toutefois, elles en font la demande.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—LE CONGÉDIEMENT D'EMPLOYÉS

M. Georges Valade (Ste-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Peut-il dire à la Chambre si le congédiement d'environ 50 employés de la Société Radio-Canada à Montréal, hier, fait partie des objectifs de la politique gouvernementale d'atténuer la tendance inflationniste, en créant plus de chômage, ou s'il s'agit d'une politique de silence tendant à faire taire des adversaires politiques?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de South Western Nova.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question autrement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a posé une question qui a été jugée irrecevable. J'ai maintenant reconnu l'honorable député de South Western Nova. Je reconnaitrai l'honorable député plus tard.

M. Valade: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député invoque le Règlement.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, en vertu du Règlement et de la tradition de la Chambre, il a déjà été reconnu que lorsqu'un député pose une question qui est jugée irrecevable, il peut formuler sa question d'une autre façon et permettre ainsi au ministre d'y répondre.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE RÈGLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE BRUCE

[Traduction]

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Merci, monsieur l'Orateur. J'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme les nouveaux règlements fédéraux au sujet de la construction de la centrale nucléaire de Bruce, en Ontario, à proximité de l'usine fédérale d'énergie atomique, supposent le déplacement des installations ontariennes et la mise à pied de nombreux employés, le gouvernement a-t-il accepté de partager les frais de la fermeture et des mises à pied?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je suis au courant depuis peu de la décision de la Commission de contrôle de l'énergie atomique à ce sujet et du déplacement qui en résulte. Aucun arrangement d'ordre économique ou relatif aux travailleurs concernés par la décision n'a encore été conclu.

M. Comeau: Le ministre peut-il dire quand les règlements ont été adoptés et pourquoi les faits n'étaient pas connus avant le début de la construction?